

A.P.E.R.I.A.
Association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901
Siège : 4 Square de l'Opéra Louis Jouvet- 75009 PARIS

Comptes 2020

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 14 avril 2021

Mesdames, Messieurs,

L'Association APERIA a été créée en avril 2004 pour répondre aux exigences de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003, dite loi Fillon, en matière de gestion associative du Plan d'Epargne Retraite Populaire (PERP). Elle a souscrit auprès de Groupama Vie le PERP « Groupama Retraite Active » auquel peuvent être adjointes, au choix des adhérents, des garanties de prévoyance. Le Plan est par ailleurs assorti d'un Comité de Surveillance.

Toutefois, l'Association ne comprenant qu'un seul plan, le Conseil d'administration a fait le choix de réunir en une instance unique le Conseil et le Comité de surveillance, comme le prévoit le décret du 23 novembre 2011 pour les associations ayant souscrit un seul PERP.

Les statuts de l'Association ont été modifiés depuis sa création, pour les adapter aux dispositions de la loi n° 2005-1564 du 15 décembre 2005 et son décret d'application du 1^{er} août 2006, et pour les mettre en conformité d'une part, avec le décret n° 2007-1206 du 10 août 2007, et d'autre part, avec les dispositions du décret n° 2011-1635 du 23 novembre 2011 relatif aux PERP.

Le regroupement de Groupama Vie avec les autres sociétés d'assurance vie du groupe ayant donné naissance à Groupama Gan Vie à compter du 31 décembre 2009, la société vie du groupe Groupama est l'assureur des contrats souscrits par l'Association sans modification des garanties contractuelles et des engagements réciproques.

Dans le cadre de la Loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation de l'Entreprise) publiée au Journal Officiel du 23 mai 2019, l'Association APERIA a souscrit le Plan d'Epargne Retraite Groupama Nouvelle Vie auprès de Groupama Gan Vie le 26 septembre 2019.

L'Association APERIA a absorbé l'Association ADAPIA dans le cadre d'une opération de fusion absorption approuvée lors des Assemblées Générales du 16 septembre 2020.

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux statuts de l'Association, pour vous rendre compte de son activité en 2020, et soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice écoulé et le budget prévisionnel.

I - RAPPORT D'ACTIVITE

• **Groupama Retraite Active (PERP)**

A- **Données 2020**

Le nombre de **contrats en portefeuille** s'élève à **7 892** au 31 décembre 2020 contre 8 460 au 31 décembre 2019, soit une baisse de 6,7 % par rapport à l'exercice précédent.

La répartition du portefeuille, par caisses régionales, est la suivante :

Nombre de contrats	2020	2019	Evolution	Proportion en 2020
GROUPAMA ANTILLES GUYANE	98	108	-9,3%	1,2%
GROUPAMA CENTRAL	1	1	0,0%	0,0%
GROUPAMA CENTRE MANCHE	420	451	-6,9%	5,3%
GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE	163	169	-3,6%	2,1%
GROUPAMA D'OC	463	497	-6,8%	5,9%
GROUPAMA GRAND-EST	364	382	-4,7%	4,6%
GROUPAMA LOIRE BRETAGNE	3 388	3 577	-5,3%	42,9%
GROUPAMA MEDITERRANEE	171	190	-10,0%	2,2%
GROUPAMA NORD-EST	1 394	1 550	-10,1%	17,7%
GROUPAMA OCEAN INDIEN-PACIFIQUE	47	50	-6,0%	0,6%
GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE	158	180	-12,2%	2,0%
GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE	1 225	1 305	-6,1%	15,5%
Total	7 892	8 460	-6,7%	100%

18 affaires nouvelles ont été réalisées au cours de l'année 2019 (784 en 2019) ; les adhérents ont opté pour le mode de gestion suivant :

- ⇒ 27,8 % en gestion à horizon
- ⇒ 22,2 % en gestion PERP
- ⇒ 50 % en gestion libre

- L'âge moyen des nouveaux adhérents de l'année 2020 s'établit à 55,3 ans (49,9 ans en 2019). Sur l'ensemble du portefeuille, l'âge moyen à l'adhésion s'élève à 44,4 ans.

- Aucun nouveau contrat ouvert en 2020 n'est assorti du contrat Groupama Retraite Active Pack Prévoyance.

- Le montant total des cotisations encaissées en 2020 s'est élevé à 5,7 M€, dont 1,4 M€ en transferts entrants.

- Les provisions mathématiques épargne atteignent 71,1 M€ et sont réparties comme suit :
71 % sur le support en euros,
29 % sur les supports en unités de compte.

- Le nombre de contrats en rentes s'élève à 409 à la fin de l'exercice (191 rentes viagères non réversibles, 131 rentes viagères non réversibles avec annuités garanties et 87 rentes viagères réversibles) ; les provisions mathématiques de rentes s'élèvent à 10,7 M€.

- La revalorisation du Fonds en Euros s'est élevée à 1 % pour l'exercice 2020.

B- **Modifications législatives**

La Loi PACTE a fixé la fin de la commercialisation des Plans d'Epargne Retraite Populaire au 1^{er} octobre 2020.

Modifications contractuelles

Aucune modification contractuelle n'a eu lieu en 2020

C- Perspectives d'évolutions

Aucune modification contractuelle n'est prévue en 2021.

• Groupama Nouvelle Vie (PERIN)

Le contrat Groupama Nouvelle Vie a été signé le 26 septembre 2019.

- Le nombre de **contrats en portefeuille** s'élève à **18 070** au 31 décembre 2020 contre 3 022 au 31 décembre 2019.

- La répartition du portefeuille, par caisses régionales, est la suivante :

Nombre de contrats	2020	Proportion en 2020	4è trimestre 2019	Proportion au 4è trimestre 2019
GROUPAMA ANTILLES GUYANE	75	0,4%	6	0,2%
GROUPAMA CENTRE MANCHE	1 345	7,4%	156	5,2%
GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE	658	3,6%	135	4,5%
GROUPAMA D'OC	2 526	14,0%	583	19,3%
GROUPAMA GRAND-EST	1 299	7,2%	50	1,7%
GROUPAMA LOIRE BRETAGNE	5 022	27,8%	1 042	34,5%
GROUPAMA MEDITERRANEE	1 341	7,4%	28	0,9%
GROUPAMA NORD-EST	2 673	14,8%	492	16,3%
GROUPAMA OCEAN INDIEN PACIFIQUE	309	1,7%	9	0,3%
GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE	553	3,1%	59	2,0%
GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE	2 269	12,6%	462	15,3%
Total	18 070	100%	3 022	100%

- Les adhérents ont opté pour le mode de gestion suivant :

⇒ 98,4 % en gestion pilotée

⇒ 1,6 % en gestion libre

- L'âge moyen des adhérents du contrat est de 46,5 ans.

- 1,2 % des adhérents a souscrit des garanties de prévoyance.

- Le montant total des cotisations encaissées en 2020 s'est élevé à 59,8 M€ dont 36 M€ en transfert entrant.

- Les provisions mathématiques atteignent 67,5 M€ et sont réparties comme suit :
18,2 % sur le support en euros,
81,8 % sur les supports en unités de compte.

- Au 31/12/2020, aucune rente n'a été mise en service.

- La revalorisation du Fonds en Euros s'est élevée à 0,90% pour l'exercice 2020.

II - RAPPORT FINANCIER

1) Compte de résultat (en euros)

Charges		Produits	
Charges d'exploitation	221 011	Droits d'entrée PERP	240
Charges financières	102	Droits d'entrée et cotisations PERIN	211 291
Charges exceptionnelles	1 347	Autres produits, droits d'entrée et cotisations	228 716
Impôts sur les sociétés	59 169	Produits financiers	7 923
Solde créditeur	169 847	Transfert de charges	3 307
Total	451 476		451 476

Commentaires :

Les produits :

Les produits sont composés :

- des droits d'entrée PERP pour 240 €
- des droits d'entrée et cotisations PERIN pour 211 291 €
- des droits d'entrée et cotisations des autres contrats pour 174 697 €
- de la contribution des Caisses Régionales sur les contrats Prévoyance et Santé Madelin pour 32 001 €
- de la ristourne sur le contrat Fonds de Secours pour 22 018 €
- des produits financiers issus des Comptes à Taux Progressifs gérés par Orange Bank

Les charges :

Les charges d'exploitation s'élèvent à 221 011 € et se décomposent principalement en :

- Frais de convocation à l'Assemblée Générale : 106 837 €
- Coût de la garantie Arrêt de travail du contrat Fonds de Secours : 26 263 €
- Honoraires de comptabilité : 9 920 €
- Honoraires de gestion administrative et juridique : 14 354 €
- Refacturation Groupama Gan Vie relative aux frais de fonctionnement : 23 503 €
- Abonnement jeunes agriculteurs : 10 796 €
- Assurance responsabilité civile des administrateurs : 9 564 €
- Frais de déplacement et indemnité de temps passé : 9 381 €
- Honoraires du commissaire aux comptes : 4 622 €
- Frais d'actes : 2 005 €

2) Bilan

ACTIF		PASSIF	
ACTIF IMMOBILISE		CAPITAUX PROPRES	
Brevets, licences, logiciels	674	Report à nouveau	1 189 997
		Résultat de l'exercice	<u>169 847</u>
ACTIF CIRCULANT			1 359 844
Autres créances	85 023	PROVISIONS	14 000
Valeurs mob. de placement	883 042		
Disponibilités	603 763	DETTES	
Charges constatées d'avance	<u>599</u>	Dettes fournisseurs	22 524
	1 572 427	Dettes fiscales et sociales	50 156
		Autres dettes	<u>28 809</u>
			101 489
		Produits constatés d'avance	97 767
TOTAL	1 573 101	TOTAL	1 573 101

A l'actif

➤ Autres créances

Les autres créances correspondent à des produits à recevoir (droits d'entrée).

➤ Disponibilités

Les disponibilités correspondent aux soldes bancaires Orange Bank et BNP.

Au passif

➤ Provisions

Il s'agit d'une provision pour charges pour l'étude actuarielle qui n'est plus obligatoire depuis la modification apportée par le décret du 23 novembre 2011, mais que par prudence, le Comité a décidé de conserver avec une fréquence moins importante que quand elle était obligatoire (tous les 10 ans au lieu de tous les 5 ans).

Le Comité de Surveillance a décidé lors de la réunion du 16.11.2016 de suspendre la dotation de cette provision.

➤ Dettes

Le total de ce poste s'élève à 101 489 €.

Il comprend :

- Des dettes fournisseurs pour 22 524 €
- Le solde de l'impôts sur les bénéfices pour 50 156 €
- Les autres dettes sont composées des provisions passées pour la garantie arrêt de travail (26 623 €) et l'abondement jeune (2 546.20€).

- Les produits constatés d'avance sont constitués des droits d'entrée étalés sur une durée de 9 ans.

3) Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat bénéficiaire de 169 847 € de la manière suivante :

- Résultat de l'exercice	169 847 €
- Report à nouveau précédent	1 189 997 €
- Total	1 359 844 €

Affectation :

- Au report à nouveau	1 359 844 €
------------------------------	--------------------

III - BUDGET PREVISIONNEL 2022

Le budget prévisionnel présenté a été établi en tenant compte de l'arrêt de la commercialisation du Plan d'Epargne Retraite Populaire (PERP) et de la continuité du développement du Plan d'Epargne Retraite Individuel (PERIN).

Afin de tenir compte de la législation en vigueur pour le PERP et le PERIN, le budget est présenté sous une forme respectant le suivi analytique des ressources et dépenses issues de l'adhésion de chaque famille de produits.

Concernant le budget PERP, l'arrêt de sa commercialisation entraine un déficit chronique et la trésorerie disponible n'est toutefois pas suffisante pour faire face à l'intégralité des charges récurrentes **afférentes au PERP et à son Comité de Surveillance**, le budget présenté prévoit un prélèvement sur les actifs **du PERP** correspondant au niveau prévu de charges pour l'exercice et la résolution d'approbation comporte, comme y oblige la réglementation en vigueur **du PERP**, une autorisation de prélèvement supplémentaire à concurrence de 5 000 € pour faire face à une éventuelle sous-estimation des dépenses.

Vous trouverez enfin, ci-joints, les projets de résolutions que nous soumettons à votre approbation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION